

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 14 MARS 2024

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE CAMPAGNE
ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de mars, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, Maire.

Etaient Présents : Mrs CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE Ch.,
Mmes DEYRIS G., BARROUILLET M.P., BATS C., BERGES G.,

Étaient Excusées : Mme DUPONT N., donne pouvoir à Mr CARRERE F.
Mme SAINT-AUBIN FREARD N., donne pouvoir à Mr BOURDEAU P.

Monsieur Dufau Bertrand est nommé secrétaire de séance.
Auxiliaire de rédaction : Cindy Mallet

Approbation du PV de la précédente réunion

Pas d'observation sur les procès-verbaux des précédentes réunions, ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

Avis sur la demande d'affiliation du Centre départemental d'action sociale des Landes au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes CDG40

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre départemental d'action sociale des Landes en date du 23 octobre 2023 sollicitant son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la FPT des Landes,
Vu le courrier de demande d'affiliation à titre volontaire du Village Landais Alzheimer en date du 28 novembre 2023 du Centre départemental d'action sociale des Landes auprès du Centre de Gestion de la FPT des Landes,
Vu l'information communiquée par la Présidente du Centre de Gestion de la FPT des Landes à tous les employeurs locaux affiliés en date du 19 janvier 2023,

Considérant que le Centre départemental d'action sociale des Landes a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

Considérant que conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 40 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation et doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la transmission de la demande d'affiliation.

Considérant qu'il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix exprimées** :

DÉCIDE

- **D'émettre un avis favorable** à l'affiliation du Centre départemental d'action sociale des Landes au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes

Précise que la délibération sera transmise à Madame la Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes

Délibération Identification des zones d'accélération

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, notamment son article 15 ;

Vu le code de l'énergie, notamment son article L. 141-5-3 ;

Considérant que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a attribué aux communes la compétence pour identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur leur territoire (ci-après « Zones d'accélération ») ;

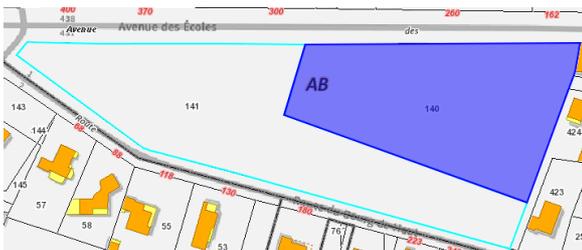
Considérant que le ministère de l'écologie a mis en place, le 5 juin 2023, un portail cartographique des énergies renouvelables rassemblant les informations disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables, notamment sur le territoire de la commune de Campagne.

Considérant le souhait de la commune de Campagne de se concentrer sur la production d'énergies photovoltaïques, énergie renouvelable qui est la mieux adaptée à son territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix exprimées** :

Article 1 : Souhaite identifier les Zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés ci-après, ainsi que sur les cartes annexées :

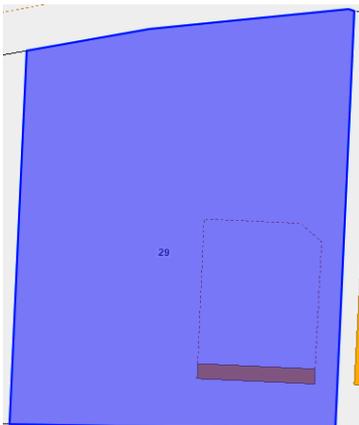
Zone AB 0140 et AB 0141 – face à l'école



Zone ZC 0028 - boulodrome - salle des Sports

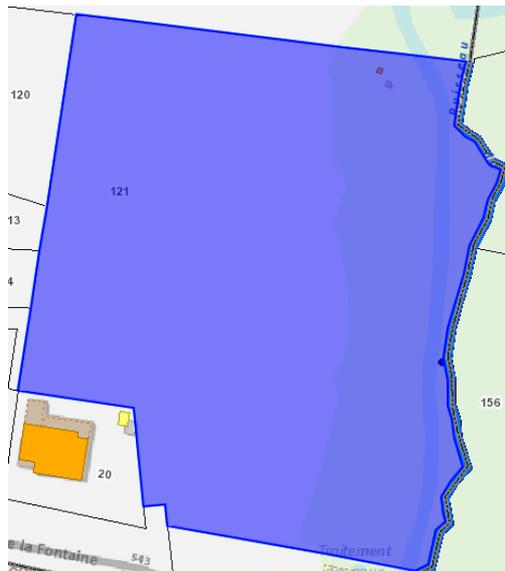
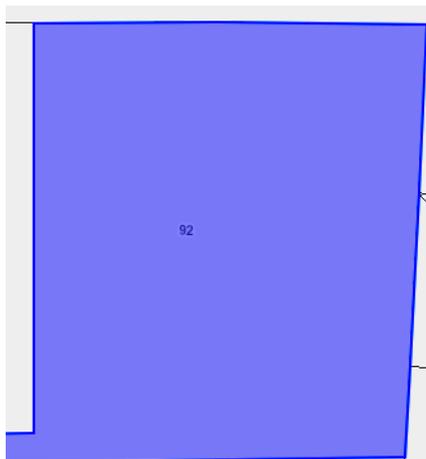


Zone ZC 0029 - arènes et loge



Zone ZC 0088 Parking salle des fêtes





Article 2 : Charge M. Le Maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral et à l'EPCI, la cartographie des Zones d'accélération.

Vote du Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les diverses présentations et interventions, sur proposition de M. Patrick BARON, 1^{er} adjoint, et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents le compte administratif 2023 qui se décompose comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses réalisées :	204 249,25 €
- Recettes réalisées :	206 855,30 €
(dont excédent 2022 reporté 40,46 €)	

Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées :	593 926,10 €
- Recettes réalisées :	793 497,27 €
(dont excédent 2022 reporté 292 040,18 €)	

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement :	2 606,05 €
Reste à réaliser :	- 9 420,00 €
- Fonctionnement :	199 571,17 €
- Résultat Global 2023 :	192 757,22 €

Approbation du Compte de Gestion 2023

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice 2023, et que toutes les écritures comptables prescrites aient été passées, le Conseil Municipal ne formule ni observation, ni réserve sur le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire propose d'aborder les principaux projets à intégrer au budget 2024 à savoir :

- Maison de santé annexe site Campagne
- Mur du cimetière
- Réhabilitation logement « presbytère »
- Restauration des cloisons « salle du foyer »
- Réalisation d'une fresque à l'aire de jeux
- Achat d'un second columbarium
- Peinture façade Médiathèque
- Opération photovoltaïque

➤ Opérations en cours à finaliser

- Aménagement sanitaires publics
- Création local service technique

Le budget primitif 2024 sera élaboré en tenant compte des projets proposés par les élus.

Interventions des élus

Informations diverses

› Phénomène « vent fort » du 12 février 2024

Rapporteur P. Baron, Adjoint au Maire

Suite aux violentes rafales survenues le 12 février dernier sur notre commune, les équipes techniques de l'agglomération et de la commune ont dû intervenir en urgence pour tronçonner et sortir les platanes de la voirie. Elles ont également procédé au démontage des rails de sécurité de l'ancienne route nationale.

› Raccordement Aire de Jeux

Rapporteur Y. Larrazet, Conseiller

L'Attestation CONSUEL a été validée pour la mise sous-tension du comptage ENEDIS de l'installation électrique de l'aire de jeux (Pompe + Éclairage).

La collectivité peut à présent souscrire à un nouvel abonnement auprès du Sydec pour la mise sous tension ; Il restera le câblage du local pompe à terminer.

› Projet d'implantation d'équipement photovoltaïque

Rapporteur Y. Larrazet, Conseiller

M. Larrazet informe l'assemblée que l'étude de faisabilité du projet d'implantation d'équipement photovoltaïque est en cours de réalisation et menée par ENERLANDES sur les zones du boulodrome, des arènes et de la salle des fêtes. Celle-ci sera présentée le 29 mars prochain aux élus en charge de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.